



Appel à projets

Colloques 2027

Date de clôture : 2 novembre 2026

La Rochelle Université lance l'appel à projets **Colloques 2027**.

1. Priorités scientifiques

Cet appel concerne les colloques scientifiques portés par les unités de recherche de La Rochelle Université et pour lesquels un financement est sollicité auprès de l'établissement et/ou de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ancrée dans un territoire littoral aux caractéristiques marquées par la diversité de ces paysages, sa biodiversité, ses activités économiques et exposé à des risques naturels et anthropiques, La Rochelle Université construit une stratégie scientifique adaptée à ce contexte, centrée sur la **durabilité environnementale et la résilience des territoires**. Pour soutenir cette stratégie, l'établissement mobilise des expertises scientifiques présentes au sein de trois communautés de recherche : les sciences de l'environnement, les sciences-technologies-ingénierie-mathématiques et les sciences humaines et sociales. Une attention particulière sera portée à l'ouverture au public.

Collectivités :

Dans le cadre des conventions que nous avons avec les collectivités (Communauté d'agglomération de La Rochelle et Conseil départemental de la Charente-Maritime), une enveloppe est dédiée au soutien des manifestations scientifiques. Le descriptif des thématiques est à retrouver en fin de document. La Commission Recherche proposera des manifestations qui pourront faire l'objet d'un soutien partiel ou total par ces collectivités. Vous serez informé de cette proposition lors de l'envoi des résultats de la CR. La décision finale appartient à la collectivité.

2. Financement

Il est conseillé de rester raisonnable dans les budgets annoncés que ce soit dans les cofinancements, le nombre de participants, et les droits d'inscription. Le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses. Le statut des cofinancements doit être précisé. Sur demande un tableau de calcul de budget prévisionnel concernant la restauration peut vous être mis à disposition.

Si la gestion d'une partie du budget est envisagée par un tiers (société savante, partenaire, association) merci d'en préciser les modalités dans le formulaire et de vous assurer que le tiers pourra fournir un bilan financier.

Un bilan financier sera à fournir à la suite de la manifestation, dans ce cadre l'ensemble des recettes et des dépenses devra être justifié.

Les subventions des collectivités sont révisables au prorata des dépenses. Si le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel, le montant de l'aide sera proratisé pour tenir compte de cette réduction. La plupart des financeurs demande des frais d'inscription, merci de prendre cela en compte.

3. Critères d'évaluation

Les manifestations scientifiques seront évaluées selon plusieurs critères :

- Clarté du dossier
- Dynamique scientifique dans laquelle s'inscrit le sujet ;
- Rayonnement de la manifestation et retombées pour le laboratoire et l'établissement
- Intégration dans les politiques des collectivités
- Organisation de la manifestation (intervenants, publics, droits d'inscription)
- Ouverture au grand public, au monde socioéconomique et diffusion de la connaissance
- Budget et cofinancement

4. Engagement du bénéficiaire

Le bénéficiaire de l'ACI s'engage à :

- Communiquer au plus tôt les informations concernant son action : date de manifestation, événements liés au projet (réunions de lancement, publications) communication dans les médias, à l'adresse aap-recherche@univ-lr.fr ;
- Réaliser un compte rendu d'ACI et l'envoyer à aap-recherche@univ-lr.fr une fois l'action réalisée et au plus tard le 20 décembre 2027 ; la rédaction de ce compte rendu n'est pas facultative.
- Réaliser un bilan financier de l'ensemble du budget (recettes et dépenses) présenté dans le cadre de sa demande (financement ACI, cofinancements, inscriptions, achat, mobilités etc..)
- Afficher le soutien de l'établissement et/ou des collectivités sur les différents supports et à inviter les représentants des collectivités le cas échéant

5. Modalités de dépôt et calendrier

Pour toutes demandes, les porteurs sont invités à remplir le gabarit de l'établissement (Dossier_candidatures_colloques_2027_LRUniv) ou pour les manifestations d'une certaine ampleur, à compléter le gabarit de la Région Nouvelle Aquitaine (Dossier_candidatures_colloques_2026_Région). Les retours de la Région arrivant en mai il est conseillé de se tourner vers ce financeur dans le cadre de manifestations qui ont lieu sur la deuxième partie de l'année. Dès que les documents 2027 de la Région seront disponibles ils seront partagés.

Les dossiers seront traités dans les laboratoires qui viseront les demandes et classeront les projets si plusieurs sont déposés.

Les dossiers (en format word ou odt) seront, ensuite, transmis par les directions d'unités à l'alias aap-recherche@univ-lr.fr, **au plus tard le 2 novembre 2026.**

Le laboratoire transmettra par la même occasion le document expliquant le classement. Le

classement établi par les laboratoires devra être argumenté, la commission de la recherche pourra à l'issue des auditions et sur la base d'une motivation explicite, ajuster l'ordre des candidatures.

La **Commission de la Recherche** qui aura lieu le **17 novembre 2026** sélectionnera les projets soutenus.

Pour tout complément d'information, merci de contacter aap-recherche@univ-lr.fr



La Région (les documents 2027 seront ajoutés dès qu'ils seront disponibles)

Rappel des modalités 2026 : La subvention allouée par la Région tiendra compte du nombre prévisionnel de participants selon le barème suivant :

* jusqu'à 150 participants : maximum 1500€ (bonus NéoTerra 500€)

* jusqu'à 250 participants : maximum 3000€ (bonus NéoTerra 1 000€)

* à partir de 250 participants : maximum 5000€ (bonus NéoTerra 2 000€)

* au-delà de 500 participants, le colloque pourra bénéficier d'une subvention supérieure à 5000€. Il devra s'agir d'un colloque avec un comité d'organisation international répondant aux priorités politiques régionales notamment en matière de développement économique et environnemental.

! À noter

- Le critère de l'ouverture au monde socio-économique et/ou au grand public est discriminant
- Prise en compte de la contribution du colloque aux ambitions de la feuille de route NéoTerra
- Tableau des actions en faveur d'une organisation éco-socio-responsable de la manifestation
- Évaluation du budget carbone du colloque (non discriminant)



La CdA

La CdA souhaite soutenir des manifestations qui se tiennent sur le territoire de l'agglomération. Les différentes thématiques identifiées dans la convention (2026-2029) entre l'Agglomération et l'Université sont listées ci-dessous

Par des approches pluridisciplinaires, interdisciplinaires voire transdisciplinaires, ces différentes communautés produisent des connaissances fondamentales et des solutions concrètes pour répondre à cinq axes thématiques, illustrés par quelques exemples non exhaustifs :

1. Risques et vulnérabilités des territoires littoraux – Érosion côtière

- Submersion marine
- Événements extrêmes
- Salinisation

- Contamination des milieux

- Sur-tourisme

2. Ressources naturelles, santé globale et économie bleue – Dynamique de la biodiversité, préservation

- Suivi de la qualité des milieux (ex : eau)

- Biotechnologies marines

- Solutions fondées sur la nature

3. Mutations technologiques et Intelligence artificielle – Modélisation de phénomènes, modèles de prédiction

- Traitement et analyse de contenus, d'images, vidéos, données

- Mobilité intelligente (internet des objets, environnement connecté, interactions homme-machine...)

- Impact de l'intelligence artificielle et du numérique sur la société

4. Ingénierie des matériaux, durabilité des structures, énergie

- Bâtiments et villes durables (qualité des environnements et systèmes énergétiques)

- Durabilité des matériaux et des infrastructures en environnements agressifs, valorisation des matériaux et éco-procédés, protection des matériaux et des surfaces

- Énergies marines renouvelables

5. Les sciences humaines et sociales face aux défis des changements (climatiques, alimentaires, technologiques...) – Perception, représentations, compréhension, appropriation des risques et adaptation des sociétés

- Impact de l'intelligence artificielle et du numérique sur la société

- Économie des espaces littoraux

- Échanges et circulations (aires Asie-Pacifique et Amériques)

- Conflictualités

- Étude des villes-port sur le temps long dans l'espace atlantique

- Justice, appropriation des normes

- Gouvernances

- Humanités numériques



Le dispositif départemental permet de soutenir des manifestations organisées sur le territoire en lien avec les compétences du département.

DOMAINES D'INTERVENTION du CD17	POLITIQUES DEPARTEMENTALES
Solidarités humaines	• Action sociale en faveur des personnes âgées et handicapées • Insertion • Aide sociale à la personne • Protection Maternelle et Infantile • Plan santé • Plan Jeunesse • Inclusion numérique • Aides au logement et à l'habitat • Citoyenneté
Solidarité territoriale	• Aide aux collectivités (ingénierie/subventions) • Contractualisation territoriale • Coopération internationale
Eau / Mer & Littoral / milieux aquatiques / Ports	• Politiques de l'eau • Gestion des ports départementaux • Entretien du domaine public maritime • Entretien des milieux aquatiques
Environnement	• Préservation de l'environnement • Sites naturels sensibles • Démoustication • Energie (production/économie)
Infrastructures / Numérique / Mobilités	• Entretien, gestion et exploitation du domaine routier • Sécurité routière • Construction/exploitation/commercialisation du réseau de fibre optique départemental • Modes actifs de déplacement • Soutien aux grands équipements structurants
Enseignement / Recherche	• Collèges (bâtiments, actions complémentaires à l'enseignement) • Soutien aux bâtiments scolaires du 1^{er} degré • Soutien à l'Enseignement supérieur et aux programmes de recherche
Culture / Sport	• Archives et Médiathèque départementales • Plan Patrimoine

	• Culture et Sport (investissements / manifestations)
Filières économiques	• Agriculture / Circuits courts • Agroalimentaire • Aquaculture • Sylviculture • Tourisme